

## Le Conseil de Paris approuve la réforme des conservatoires

**Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture, a engagé depuis deux ans de nombreuses actions en faveur de l'accès du plus grand nombre à la culture. Parmi elles, une réforme ambitieuse des conservatoires, adoptée hier par le Conseil de Paris, qui va permettre de garantir à tous un enseignement artistique de qualité.**

Paris mène depuis 2008 une politique culturelle volontariste en faveur de l'enseignement artistique avec l'ouverture de 4 nouveaux conservatoires dans le centre (pour les 4 premiers arrondissements de Paris), les 12e, 13e et 17e arrondissements, et l'ouverture prochaine d'un nouvel établissement dans le 14e arrondissement, créant ainsi près de 6.300 places.

Depuis 2014, l'Exécutif parisien est engagé dans une réforme ambitieuse et exigeante des conservatoires. Porte d'entrée dans l'univers artistique, les 17 conservatoires de la Ville de Paris ont pour mission principale de dispenser un enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Bruno Julliard a soumis au Conseil de Paris la réforme des conservatoires qui traduit l'engagement de la Ville pour permettre à chaque enfant, quels que soient ses goûts et ses ressources, de pouvoir bénéficier d'un enseignement artistique de qualité, moderne et d'excellence. La réforme permettra de développer :

- **de nouvelles filières collectives d'enseignement musical.** Chaque conservatoire proposera, en complément de l'offre existante et sans suppression des cours individualisés, une filière voix, une filière pratique instrumentale collective, et une filière mixte, permettant de recevoir un enseignement musical en lien avec les nouvelles technologies et les musiques actuelles.
- **un parcours de sensibilisation musicale** afin que tous les enfants de CP puissent connaître les conservatoires et acquérir une culture musicale et une pratique instrumentale.
- **des partenariats** entre les conservatoires et les structures municipales spécialisées à caractère social afin d'ouvrir davantage les conservatoires à des publics éloignés, et des partenariats avec des structures d'enseignement artistique, dans le respect de l'identité

professionnelle de chacun, afin de proposer une offre musicale globale cohérente à l'échelle de chaque arrondissement.

La réforme permettra ainsi de créer 3.800 nouvelles places pour un total de 8.400 places pour les débutants à l'horizon 2020, de développer des passerelles entre les différentes structures de la Ville de Paris pour des parcours différenciés et adaptés aux souhaits des élèves, et d'assurer une meilleure visibilité sur l'offre globale de l'enseignement musical entre les différents acteurs.

Des moyens humains et budgétaires supplémentaires seront mis en place, sans redéploiement au détriment de l'offre existante. Six nouveaux postes seront créés, 3.478 heures seront financées pour le parcours de sensibilisation musicale en septembre 2016 financement progressif d'ici 2018 de 22.153 heures en année pleine, et 2.160 heures seront quant à elles financées pour le déploiement des nouvelles filières collectives en septembre 2016 et le financement progressif d'ici 2020 de 26.500 heures d'enseignement.

« Au cœur de cette mobilisation collective, un défi : faire de nos 17 conservatoires municipaux les fers de lance d'une grande communauté d'enseignement qui permette à chaque jeune Parisien, quel que soit son milieu, de goûter à la culture, puis d'accéder par la suite à un enseignement conforme à ses aspirations. » a souligné Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris.

**Contact presse** : Mélanie Rigaud / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61